L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

VENDREDI MATIN, 7 DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 7 décembre.

Le courrier d'hier n'était pas arrivé hier soir.

La Convention de la Caroline du Sud s'est ajournée le 24 dernier. L'Ordonnance de nullification rendue par elle, et que nous croyions avoir été adoptée telle que nous l'avons publiée, a subi quelques légers amendemens qui ne tirent à aucune conséquence; les membres de la législature seront exempts du serment, qui reste obligatoire pour tous les autres employés de l'Etat, de maintenir cette Ordonnance. Sur motion d'un M. Turnbull, il a aussi été décidé de substituer à ces mots du préambule, "à l'effet d'arrêter l'action &c." ceux-ci: "pour nullifier &c." Ainsi le titre se trouve changé de cette manière: Ordonnance pour nullifier certains actes de congrès &c."—Le drame a commencé—quel en sera le dénouement.

Le docteur A. BINGHAM, dont les qualifications ont paru douteuses à quelques personnes, nonobstant les services qu'il a rendus dans cette ville pendant la dernière épidémie, a subi le 25 du mois dernier un examen devant le Comité Médical, qui l'a aussitôt autorisé, par un brevet, à exercer la médecine dans toute l'étendue de cet état. C'est plus qu'il n'en fallait pour convaincre les plus sceptiques.

La question présidentielle est terminée: pendant les quatre années qui vont commencer, nous aurons pour président ANDREW JACKSON, et pour vice-président MARTIN VAN BUREN, en dépit de ceux qui auraient voulu les disgracier et les avilir. Durant les quatre dernières années, *"que d'orgueil et de puissante humaine, que de fières espérances, que de sombres craintes, se sont abaissés sous le mobile flot."*

CLAY et WIRT, en tant qu'hommes politiques, n'existent plus; il faut qu'ils se soumettent désormais à cette espèce de nullité qui suit toujours une défaite disgracieuse. L'homme d'état de Pouest, de quelque éclat qu'il ait brillé dans le firmament politique, a été précipité de sa sphère dans un abyme sans fond. Que lui sert maintenant le dévouement de ces amis qui ont entrepris contre le destin une guerre éternel? Qu'a-t il gagné à ce siège contre l'opinion publique, qui, par sa durée et sa rigueur, rivalise avec le célèbre siège de Troie? Rien absolument, si ce n'est le droit de répéter, dans son amère désolation: *"Ah. qui pourrait dire combien il est difficile de gravir les hauteurs escarpées d'où brille au loin le glorieux temple de la renommée;"*—si du moins il reste assez de force de cœur à cet homme d'état pour en dire autant. Il a voulu lutter contre la main de fer de l'opinion publique, et il a failli de plus en plus à chaque pas; enfin, il est tombé, pour ne plus se relever.

La marche suivie par les partisans de M. CLAY, durant la dernière lutte, a eu pour résultat de jeter tous les jacksonistes dans l'opposition au dernier tarif; et nous croyons fermement, que sa conduite peu mesurée au senat, l'hiver dernier, autant que l'injustice de ses amis qui, dans les deux chambres du congrès, stygmatisaient du nom d'opposant à toute espèce de protections intérieures quiconque se déclarait contre leur candidat, ont contribué seules à faire adopter les modifications faites au tarif par le secrétaire d'état et soumises par lui. Si la popularité de M. CLAY est réellement la mesure de celle du "système américain," dont il a paru le père, lors de l'acte baptismal, sa défaite n'a pas seulement montré à quelle mince minorité il est réduit pour le soutenir, mais aussi combien est inutile et prématurée la rebellion des Caroliniens contre ce même système. Le peuple américain, toujours prêt à défendre ses intérêts et dans son droit, le rapportera bientôt. Il ne souffrira pas long temps que le gouvernement dirige son industrie: il n'a pas besoin de cette tutelle.

Déjà, l'on agite la question de savoir qui sera les successeurs du général JACKSON? M. VAN-BUREN est le candidat qui attire le plus l'attention. M. M'LEAN, secrétaire de la trésorerie, le juge M'LEAN, de l'Ohio, et M. LIVINGSTON ont tous été nommés par les journaux démocrates; mais leurs droits seront pesés par une convention. Selon les apparences, M. WEBSTER sera le candidat de l'opposition; mais un conventionnel de Hartford ne peut jamais gouverner le peuple qui a appelé ANDREW JACKSON au fauteuil présidentiel!! Quant à CLAY et WIRT, c'est parler des morts que de les nommer; et il est contre nos principes de dire du mal des décédés. C'est pourquoi nous en resterons là sur leur compte.

Nous venons de recevoir du nord, de la part d'un de nos amis à Paris, une copie de l'arrêté pris par l'académie française de cette capitale, pour faire Pajouter au titre de *baron*, accordé précédemment au *Barde Louisianais*, titre honorable sans doute, mais qui ne donne pas crédit chez le restaurateur, quelque chose de plus positif, de plus substantiel.... une pension de 15,000 francs.

Cette pièce, que nous donnons à nos lecteurs, n'est point revêtue des signatures, attendu la personne qui nous l'a envoyée l'a obtenu d'un académicien, au sortir même de la séance dans laquelle cet acte de justice a été décrété, et avant que l'on eût pu s'en procurer une copie authentique, qui sans doute parviendra à l'illustre poète Baron, par un des prochains navires de France, revêtue de toutes les formalités officielles.

Les membres de l'académie de Paris n'ont pas risqué le moindre verbe d'une phrase consacrée à un parti tel que notre compatriote baron, pût être convenablement rédigée en prose; c'est encore que l'académie a parlé au vérificateur; pour parler du *grand poète*, elle a emprunté le langage de la poésie. On attribue la rédaction de ce document à C. Delavigne.... notre correspondant n'en doute point ne donne ce renseignement que comme simple présomption.... nous connaîtrons positivement par le prochain arrivage, le nom de l'auteur ainsi que ceux des signataires.

ACADEMIE FRANÇAISE,

Séance du.... (la date de la séance est en blanc)

Nous, oracles du goût et cousins d'Apollon,
Constitués par lui juges en poésie,
Du sonnet orgueilleux jusqu'à l'humble chanson,
Et depuis le rondeau jusqu'à la tragédie,
Ayant vu, lu, relu les vers de Duperron,
Proclamons hautement, en dépit de l'envie,
Des *pernifleurs sans rime et brisseurs de raison*,
Qu'ils sont *sentencieux* et remplis d'harmonie:
Que tout dans *ses bouquets* est bon, très bon; fort bon,
Soit que, sublime, il chante et la gloire et Jackson,
Soit que, tendre et galant, il célèbre sa nièce;
Voulons qu'en lettres d'or, on conserve son nom
Au Louvre, à la Sorbonne, à la Ménagerie:
Ordonnons de placer son buste au Panthéon
Et son portrait en pied au lieu dit Charenton:
Le créons maître-ès-arts, chevalier et baron;
Plus, membre *ad honores* de notre académie:
Mandons que désormais de Paris au Japon,
De New-York aux Sandwich, du Pérou jusqu'à Rome,
Tout amateur du beau voie en lui le grand-homme;
Et si quelqu'envieux, si quelque esprit chagrin
Osait à l'avenir exhiber son venin
Sur le Barde inspiré de la Louisiane,
Prions dès à présent haro sur le pédant,
Et le tenons pour sot, pour Ostrogoth, pour âne,
Fût-il même versé de grec et de latin!
Comme il advient souvent que le plus beau génie
Poursuivi, triste jouet des rigueurs du destin,
Comme le feu caché qui brûle au noyau gain
Languirait toujours la fortune ennemie,
Mais enfin, sans pécunes, il n'est point d'énergie,
Nous considérant qu'aux dépens de baron,
Du membre *ad honores* de notre académie,
Bonnes, et caetera, prodiguées à foison
Le poète, très haut et fort Duperron,
Pourrait ajouter quelques petites rentes,
Quelques pièces, qui tout le corps des savants,
Ont décrétés que quinze mille francs
Le Barde ayant cours, lui imposés sonnantes,

[illegible]

Par ces présentes, en vertu de ces lettres-patentes:
Le tout scellé et signé par les membres présents.
Et sur ce, prions Dieu, grand-baronne, illustre Muse,
Qu'il daigne vous avoir en sa très sainte garde.

A une assemblée des membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, tenue dans le local des séances de la Cour Suprême, à l'effet de donner des témoignages de leur regret à la mort de leur respectable confrère Louis Moreau-Lislet.

M. Etienne Mazureau a été nommé président de l'assemblée, et M. D. Augustin, secrétaire.

Sur motion de M. Denis, secondée par M. Canonge, il a été résolu qu'un comité soit nommé à l'effet de préparer des résolutions pour être soumises à l'assemblée, exprimant son regret sur la perte qui vient d'éprouver le barreau et la société en général.

Sur motion de M. Mercier, secondée par M. Preaux, il a été que ce comité soit composé de six membres.

Le président a nommé MM. Canonge, Denis, Grymes, Carleton, Canon et Hoa pour composer ce comité.

Après quelques minutes de recès le comité est rentré au lieu de la séance, et son rapporteur M. Canonge, a présenté au nom du comité les résolutions suivantes, lesquelles sur motion de M. Pichot, secondée par M. Canon, ont été adoptées à l'unanimité.

"Résolu que les membres du barreau de la Nouvelle Orléans sentent vivement la perte qu'ils viennent de faire en la personne de leur vénérable et bien aimé confrère, Louis Moreau-Lislet.

Que c'est avec orgueil qu'ils le rappellent et qu'ils proclament qu'il méritait parfaitement le rang qu'il occupait dans leur sein tant comme l'Etat de la Louisiane comme juriste, comme citoyen, comme homme d'Etat, et que retracer ses talents et ses vertus, c'est ajouter à la réputation du corps dont il fesait partie et engager ceux qui appartiennent à cette profession à imiter de si beaux exemples.

Résolu que les membres du barreau, pour offrir un tribut de respect et d'attachement à celui qui est mort sans laisser un seul ennemi, devront porter au crêpe pendant trente jours.

Résolu que les précédentes résolutions seront publiées dans toutes les gazettes de cette ville.

Sur motion de M. Preaux, résolu que cette assemblée vote ses remercîmens au président et au secrétaire.

Sur motion de M. Canon, l'assemblée s'est ajournée indéfiniment.

(Signé) E. MAZUREAU, *président.*
D. AUGUSTIN, *secrétaire.*

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 2 octobre.

On écrit de Lille, 28 septembre:

"Les mouvemens militaires continuent autour de nous: hier, il est arrivé plusieurs batteries d'artillerie avec leurs caissons, ainsi que des chevaux du train et un convoi d'équipages. Tout cet appareil de guerre n'excite que peu d'attention, tant on est persuadé qu'il sera sans résultat. Les nouvelles reçues de la Belgique sont moins belliqueuses que les nôtres. Le roi a assisté pacifiquement à l'ouverture des écluses du canal de Charleroy, après avoir eu l'attention de les faire bénir par le clergé, ce qui est assurément un acte fort méritoire."

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 4 octobre.

On lit dans le *Globe*:

"Les ministres des trois puissances, après avoir laissé espérer qu'ils accéderaient à une mesure coercitive pécuniaire contre le roi de Hollande, ont découvert ensuite qu'ils avaient besoin de nouvelles instructions. Nous croyons cependant qu'on est peu disposé à Londres et à Paris à attendre l'arrivée de ces instructions. Il y aurait ici jeudi 11 octobre, un conseil de cabinet, dans lequel probablement on adoptera des mesures décisives."

—On lit dans le *Times*:

"Le jeune plénipotentiaire russe, M. de Matuscewitz, a fait échouer dans la dernière conférence, le plan de coercition pécuniaire contre le roi de Hollande.

"Nous nous en soucions peu: que l'Angleterre et la France restent unies, et il faudra bien que la question belge se termine sans guerre. Les trois souverains absolus ne songeront jamais à une alliance contre les deux grandes puissances constitutionnelles. Le roi de Hollande, s'il croit à notre sincérité, sera donc obligé de céder; et les Belges ne peuvent pas douter de notre loyauté. Au nom de Dieu! finissons-en avec ce misérable enfantillage, qui n'a plus d'objet, et si nous devons avoir la guerre avec les barbares du Nord, ayons là pour une cause patente. Nous sommes vraiment honteux d'avoir encore à discuter cette question, après l'avoir si souvent traitée."

HOLLANDE.

MIDDELBOURG, 1er. octobre.

L'ordre est arrivé hier ici de fortifier de plus en plus la place de Flessingue, et de diriger sur ce point toutes les troupes disponibles. Le quartier-général du lieutenant-général de Stock a été transporté aujourd'hui à Breskens (Flandre zélandaise.)

PRUSSE.

BERLIN, [illegible] septembre.

On parle d'une entrevue qui aurait lieu à Prague à la mi-octobre entre deux souverains.

(*Courrier de Nuremberg.*)

AUTRICHE.

VIENNE, [illegible] septembre.

Il y a eu une agitation à la Bourse et les fonds ont baissé considérablement. Il est arrivé des nouvelles défavorables pour les affaires de la Belgique. On craint une rupture entre les deux puissances et que la France et l'Angleterre ne y prendre part. Dans le fait, une rupture de relations dans ces circonstances paraît presque inévitable. Les intérêts des deux parties sont diamétralement opposés; et comme l'exaspération arrive au plus haut degré, il est impossible de prévoir que l'une d'elles veuille céder. Le cabinet de Bruxelles n'entend pas conclure un traité qui serait tout à l'avantage de la Hollande et entièrement au détriment de la Belgique. On s'attend ici à des moyens extrêmes; mais on espère que la guerre ne franchira point les limites de la Hollande et de la Belgique, et que la paix européenne ne sera point troublée. On dit que la conférence de Londres témoigne beaucoup d'impatience, et poursuit vivement l'exécution des résolutions qu'elle a adoptées.

ITALIE.

ANCONE, 23 septembre.

Hier soir, immédiatement après l'arrivée du courrier de Lombardie, des ordres furent donnés au brick l'*Eclipse* de se tenir prêt à mettre à la voile et d'embarquer des vivres pour 25 jours; on ne connaît pas encore le lieu de sa destination; les uns croient que c'est Toulon, d'autres disent qu'il va se mettre en croisière sur les côtes de la Lombardie vénitienne pour surveiller un armement de petites navires autrichiens y compris deux vaisseaux rasés, qui se prépare dans le port de Venise et dont on ignore la destination. L'*Eclipse* mettra à la voile demain. Il paraît que la goëlette la *Carronne* a aussi reçu l'ordre de se tenir prête au premier ordre; elle prendra à son bord les invalides ceux qui ont terminé leur engagement et ceux qui veulent être incorporés dans d'autres régimens, en tout 150 hommes qu'elle va conduire à Toulon. Le départ de ces militaires a lieu par suite des inspections faites ces jours derniers.

On attend de Toulon un navire marchand qui porte des effets militaires; celui qui est arrivé dernièrement a apporté dix caisses d'effets d'équipement d'hiver.

Il est arrivé de Rome des commissaires chargés de faire l'estimation des églises, couvens et autres biens ecclésiastiques des moines et des ordres religieux qui doivent payer à l'avenir un impôt annuel au gouvernement pontifical de tant pour cent (six pour cent, dit-on.) Cette mesure s'étend à tout l'état.

On écrit de Rome que les troupes françaises partiront d'Ancône vers le 15 octobre.

Le 18 de ce mois, le commandant autrichien de Forli a reçu un courrier, avec l'ordre d'envoyer plusieurs caissons de fusées à la Congrès à Ferrare.

A Ascoli, il y a eu une fausse alerte pour voir si les centurions se rassembleraient au premier signal; mais sur 40,000 inscrits, il ne s'en est présenté que quelques-uns à l'appel.

PIEMONT.

NICE, 25 septembre.

On parle beaucoup à Ancône du départ des Français et des Autrichiens, qu'on croit devoir avoir lieu vers la mi-octobre. On pense que 2,000 Suisses seraient prêts à les remplacer dans les Etats pontificaux.

[illegible] nous, le [illegible] français ne [illegible] aucune [illegible] et la police sera laissée aux soins du gouvernement papal. Cette nouvelle a jeté la consternation dans tous les esprits, qui prévoient combien on pourra payer cher les démonstrations d'amitié qui furent faites aux Français dès qu'ils arrivèrent à Ancone. Les patriotes italiens seront peut-être encore sacrifiés en cette circonstance, par le ministère français.

A Naples, on a arrêté plusieurs personnes, entr'autres le colonel Retucci, deux frères, un prêtre, etc. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est de voir qu'une taxe de 400 écus a été imposée à un laïque qui s'y est soustrait par la fuite.

A Gênes, un des employés du consulat français avait tenu des propos injurieux sur le compte des Italiens. Le sieur R. S. lui en a demandé satisfaction, et dans un duel qui a eu lieu, il a blessé son adversaire sous la mamelle gauche.

—Le 3e. régiment d'infanterie légère quitte Paris et va tenir garnison à Soissons.

—Le 11e. léger, en garnison à Soissons, doit partir le 6 de ce mois pour se rendre à Douai, où il sera réuni à la quatrième division de l'armée du Nord, dont il fait partie. Ce régiment passera à Lille les 6 et 7, et sera relevé à Soissons par le 59e. de même arme, venant de Paris. Un bataillon de ce dernier régiment fournira la garnison du fort de Ham.

—On écrit de Cherbourg, 2 octobre:

"La corvette l'Ariane est de retour de Spithead depuis hier soir. Il paraît que M. Le Rey, aide-de-camp du ministre de la marine et commandant de bâtiment, aurait eu avec l'amiral Malcolm une entrevue dont l'objet se rattacherait à l'expédition de l'Escaut.

"Il est également arrivé à Cherbourg, sur deux cutters, plusieurs pilotes anglais, qui sont venus offrir leurs services aux bâtimens de notre escadre, dans le cas où elle devrait se rendre dans l'un des ports de la Grande-Bretagne."

—On écrit de Bar-le-Duc, 3 octobre.

"Le bataillon du 19e. léger qui était en garnison à Bar-le-Duc, a quitté cette ville lundi dernier pour se rendre à l'armée du Nord. La garde nationale, musique en tête, lui a fait la conduite jusqu'à une demi-lieue hors de Bar."

—On nous communique une lettre de Barcelonne, 25 septembre, qui contient les détails suivans:

"Les nouvelles qui arrivent successivement de Madrid dans la Catalogne sur l'état du roi ont produit ici une effervescence qui donne les plus vives alarmes. Les apostoliques montrent leur penchant pour l'infant don Carlos avec si peu de ménagement, que tous les hommes qui ont des opinions différentes en sont extrêmement irrités, et l'on craint avec raison, d'après ce qui se passe que si le roi vient à succomber une collision sanglante n'ait lieu dans la principauté. L'état des choses est tel, que le consul de France dans cette ville a déjà demandé à son gouvernement d'envoyer des bâtimens pour protéger les biens et les personnes des Français dans le cas où les événemens que l'on craint viendraient à se réaliser."

—On nous mande de Toulon, 29 septembre:

"On a reçu dans notre port l'ordre de mettre en commission la frégate la DIDON, dont le commandement vient d'être donné à M. Rigodie, capitaine de vaisseau; ce bâtiment entre dans le port aujourd'hui.

"La frégate la GALATHÉE, commandée par M. Harmand, a reçu l'ordre d'armer. Elle aura son équipage le 1er. du mois d'octobre, jour de sa mise.

"L'AURORE a été remplacée dans le bassin par la frégate la THETIS.

"LA DILIGENTE est partie aujourd'hui pour Bône.

"Deux bataillons du 59e. régiment de ligne doivent arriver à Toulon pour faire le service de la place conjointement avec le 62e."

NECROLOGE.—(*Communiqué.*)

La mort vient de frapper dans la 28me. année de son âge, M. ETIENNE JAQUET, natif de cette ville. Il n'appartient pas à ce qu'on appelle en général le monde, de juger du mérite intrinsèque de l'homme dont nous déplorons aujourd'hui l'absence parmi nous. Le monde s'attache trop aux choses futiles et périssables comme lui-même, pour avoir jamais remarqué la vie de cet excellent citoyen, qui n'avait pas besoin du vain secours de l'art, ni de tout le faisceau des écoles pour aimer la vertu et pratiquer les leçons que lui fournissait un cœur noble et généreux, l'ouvrage de la seule nature. C'est au petit nombre de ceux qui l'ont bien connu à se redire entr'eux ses aimables qualités et à pleurer en silence la perte d'un véritable ami.

UN CRÉOLE.

MARIÉS hier 6, par le révérend père MONI, M. ZIMMER, avec Mlle. Amélie GOTZE.

Liste Générale.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Sorroco, Torres, Havane, J. A. Merle & co.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Rosalie, Jarreau, du détour des Anglais, avec les gens. Wm. A. Tyson et Magellan.

Navire Plato, Tallman, de Portland.

Brick Navy, Robinson, de Savanah.

Gen. Wm. A. Tyson, Dupeire, de Véra-Cruz.

Gen. Magellan, Spicer, d'Apachicola.

Goëlette Ezeit, Pullen, de la baie St. Andrew, elle a monté à la voile, et annonce le brick *Méridian* et 20 voiles sans le fleuve. Le brick Iris était échoué au dehors du Détour.

Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou-Sarah.

Bateau à vapeur Rapide, Macquier, d'Alexandrie.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 9 DECEMBRE 1832.

COMTE ORY,

Grand opéra en deux actes.

Le spectacle sera terminé par

LES PREMIÈRES AMOURS

OU

LES SOUVENIRS DE L'ENFANCE.

Comédie vaudeville en un acte.

Nota. Mardi 11 septembre, spectacle et concert, où Mde. Guerrand, professeur de piano du Conservatoire de Paris sera entendu.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu Charretton Rémiller, d'avoir à se faire connaître au soussigné et à lui présenter une note montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.

Avis est également donné à ceux qui doivent à la même succession, d'avoir à payer dans le plus bref délai. P. SOULÉ, curateur de la succession.

7 déc—3t.d.10j. rue St. Louis, No. 86.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu *Hemigio Gonzalez de Noriega*, sont invitées à présenter leurs titres au soussigné, et celles qui lui doivent sont aussi invitées à payer entre ses mains, dans le plus bref délai.

7 déc—3.1t2 A. J. ATOCHA.

AVIS.—Dans la nuit du 5 au 6 décembre on a défoncé chez le soussigné son bureau et volé un portefeuille en maroquin rouge contenant à peu près $130 en billets de banque de $50, $10 et $5; plus, un check de Mr. Lessepa, payable à Duchesne Pigneguy; aussi, un billet à 8 mois de date, du 4 décembre, tiré par E. Duplessis à l'ordre de L. A. Pigneguy; un bon de M. Lerond pour $40, payable le 30 novembre; divers comptes acquittés; un billet de M. Chs. Birot de $40; un do. de M. Delavigne de $20, échéant le 1er. janvier 1833, et divers autres papiers dont le soussigné ne se rappelle pas.

De plus—Une petite malle en maroquin avec un anneau en cuivre à la couverture, contenant 12 couverts d'argent marqués P. D.; 6 petites cuillers à café sans marque, une paire boucles d'oreille en perles fines, [illegible] jaune pour [illegible] en perles fines, toute blanches; deux petits diamans; une autre boîte à bijou, miroirs aux deux bouts, contenant divers articles, un petit médaillon noir et autres objets.

Une récompense de $50 sera donnée à celui qui fera connaître le voleur ou les voleurs, ou fera retrouver les papiers contenus dans le portefeuille.

7 déc—3 L. A. PIGNEGUY.

[illegible]

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE

NATCHITOCHES,

28ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Jeudi 13 décembre,

SANS REMISE.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1 " "	2,500	2,500
1 " "	1,000	1,000
1 " "	800	800
1 " "	523	523
6 " "	500	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	200	1,200
156 " "	50	7,800
156 " "	20	3,120
624 " "	5	3,120
7800 " "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER $4
DEMI BILLET 2
QUART DE BILLET 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

7 décembre J. B. FAGET, *Directeur.*

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Le soussigné prévient de cette salle, annonce aux amateurs de danse, que l'ouverture se fera samedi 15 du courant par un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, et qui sera suivi à partir de cette date tout les mercredis et samedis de chaque semaine. L'orchestre sera bien composé et exécutera des valses et contredances nouvelles.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux.

4 déc—8 M. MEILLEUR.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par I. OGDEN & CO.

7 déc rue du Canal, No. 57.

31 BARILLETS beurre du Missouri, 10 barils huile palma-christi, récemment reçus et à vendre par GRAY, DURRIVE & CO.

7 déc Rue de la Nlle. Levée, No. 38.

COUVERTURES Françaises, 3 points, manufacture de J. Granier, fils, importées par le Pioneer, à vendre par

7 déc J. MAGER.

A VENDRE.—En débarquement du brick Pioneer, de Marseille, et Cécilia, de Nantes, 8 caisses serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces; 1500 marmites, de 1 à 108 points.

P. E. & O. SORBE,

7 déc Rue Royale, No. 118.

MARCHANDISES PROPRES AUX MARCHES MEXICAINS.—Les soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, ayant droit au drawback, savoir: 6 cases soie à coudre, qualité supérieure, couleur foncées; 4 balles bas de soie blancs, patentés; 4 do. richement brodés; 1 caisse peigne de cornes, imitation d'écaille; 2 caisses fleurs artificielles; 1 do. gants pour hommes et femmes; 1 do. rubans à garnitures; 1 do. voiles blondes &c.

P. E. & O. SORBE,

7 déc rue Royale, No. 118.

INSTITUTION

Pour les sourds-muets.

P. J. ROGER, sourd-muet, natif de France, élève de M. l'abbé Sicard, a voyagé en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, pour les établissemens fondés pour les sourds muets qui existent dans ces pays, et prendre connaissance des différents systèmes d'enseignement que l'on y pratique.

M. R. se propose d'ouvrir une école pour les sourds-muets dans cette ville; les personnes qui ont des enfants privés de l'ouïe, sont respectueusement invitées à concourir à la formation d'un pareil établissement, afin de leur procurer les bienfaits de l'instruction et de les rendre aptes à jouir des avantages de la société. Ceux qui désireraient des renseignemens sur les capacités et la moralité de M. Roger pourront s'adresser à lui, rue Dauphine, No. 256, ou 255, à la Nouvelle-Orléans. 7 déc—6.

Chs. Janin vs. Héloïse Guillaume.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 19 décembre, à quatre heures, au Principal, deux bois de lits, une douzaine de chaises, un canapé, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 déc L. DAUNOY, marshal.

TRAITES sur France, à vendre par

6 déc J. MAGER.

100 BARILS whiskey, 9 tonneaux jamaïque, en débarquement du bateau à vapeur Chester, à vendre par

6 déc TOURNÉ & BECKWITH.

83 PEAUX de bœuf, en débarquement de la goëlette Express, venant de Tampico, et à vendre par

P. DUBERTRAND & H. LEGENDRE:

6 déc. Rue St. Louis, No. 61.

MAQUEREAUX—240 barils No. 3, reçus par le navire Heraclide, à vendre par

8 déc LINCOLN & GREEN.

IL a été perdu des Magasins Bleus, rue de la Levée, jusqu'à la rue Conti, ou de la Levée à la rue Dauphine, ou bien dans cette même rue, depuis Conti jusqu'à Ste.-Anne, neuf BILLETS de la Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches, 28me. classe, de la description suivante:

14,	20,	18.	18,	2,	1.
24,	4,	17.	2,	20,	3.
3,	22,	16.	28,	27,	9.
6,	8,	19.	30,	29,	5.
21,	11,	10.	25	15,	12.
29,	14,	30.	1,	8,	19.

Les directeurs de loteries et les vendeurs de billets sont avertis de ne pas recevoir les susdits billets.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui les rapportera au bureau de loterie et de change de M. Ayers, rue de la Vieille Levée, No. 40. Le paiement en a été arrêté et ils sont de nulle valeur.

6 déc.—3 J. JOHNSON.

Collège Français.

M. A. PICHON a l'honneur d'informer le public, et particulièrement les parens des élèves confiés à ses soins, qu'à dater du 1er. janvier prochain, MM. *Ségassier, Bachelier*-ès-lettres, et *Goyneau*, licencié en droit, vous depuis plusieurs années à l'enseignement, ayant professé dans les meilleurs colléges de France, lui seront adjoints en qualité d'associés.

Il contracte cette association afin d'être secondé avec zèle et succès dans la tâche pénible et honorable, qu'impose l'éducation de la jeunesse. Il ose espérer que les qualités estimables et les profondes connaissances de ses collaborateurs, seront promptement appréciées par les pères de famille qui lui ont accordé leur confiance.

L'Etablissement peut recevoir quelques pensionnaires.

N. B. Les titres à l'appui de la moralité et des capacités de MM. Ségassier et Goyneau sont déposés entre les mains de A. Pichon. Les personnes qui auraient quelque intérêt à les connaître, sont invitées à venir en prendre communication. 5 déc—10

100 DOUZ. Chaises de fantaisie et de Windsor, différents genres, récemment reçues, à vendre par GEO. WHITNEY,

5 déc rue de la Douane, No. 21.

A LOUER.

Une maison très commode, située à l'encoignure des rues Monégat et Levée; il y a aussi un beau jardin. Possession sera donnée le 10 du courant. S'adresser à

5 déc LINCOLN & GREEN.

P. SALAUN, COURTIER, rue Royale, No. 305, entre les rues Ursulines et St.-Philippe, offre à vendre les esclaves suivans: savoir:

Bonnes cuisinières et blanchisseuses, couturières et tailleuses, domestiques de maison jeunes, de l'âge de 12 ans jusqu'à 22; négres et négresses d'habitation, négrillons &c. les susdits esclaves sont acclimatés et garantis de vices et maladies; ils seront vendus à bas prix, et à des conditions raisonnables.

Propriétés dans le carré de la ville, de 2, 3 et 4 milles piastres, do. dans les faubourgs. Il se charge toujours de procurer de l'argent sur billets hypothéquées sûres. On le trouve chez lui à 8 heures du matin, à 2 heures de l'après midi et à la Bourse dans le courant de la journée. 4 déc—6

[illegible] (Ligne du Pacquebot entre la Louisiane et [illegible] New-York) [illegible] HUNTSVILLE, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

7 déc FOSTER & BUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capit. [illegible] Wood, est prêt à prendre charge, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

A. SEBAT,

7 déc—6 Rue Toulouse, No. 58.

POUR BORDEAUX.

La barque L'AIMABLE MARIE, capit. Fabre, commencera à charger aujourd'hui, et partira d'ici au 10 du courant. Pour fret de 150 balles de coton ou pour passage, ayant de bons conséniagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue [illegible] ou à

les décharteurs. D. E. & O. SORBE.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier, MARY & SUSAN, capitaine Pierce, partira sous délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES

Le navire français CECILIA, capitaine Andrieu, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov J. MAGER.

POUR HAVRE.

Le navire bien connu (A. 1.) CRESCENT, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov E. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick CANADA, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Bait-road, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

27 nov rue Royale, No. 117.

A LOUER, (pour le 15 du courant.)

Une maison à deux étages, rue Condé, entre St. Anne et Dumaine, maintenant occupée par M. Cingue. S'adresser au médecin Fornaro, rue Toulouse. 4 déc—8

VENTE A L'ENCAN!

LE 27 décembre courant il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à une heure.

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-O. sur le même bord du fleuve, mesurant [illegible] arpens de face au fleuve, sur [illegible] de profondeur. Cette habitation a été établie [illegible] et est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui [illegible] borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont [illegible] pent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquetée entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie à peu de frais; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

L'habitation sera d'abord offerte en vente en un seul lot, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle le sera par trois arpents ou plus, à la convenance des acquéreurs.

Conditions de la vente: Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable avant le jour de la vente pour une partie ou le tout, peuvent s'adresser à M. F. S. M. Coiron, sur les lieux; et en ville à l'éditeur de cette feuille. Tél—1.

DRAGONS LOUISIANAIS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 9 du courant, à 7½ précises du matin et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement, équipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre du lieut. commandant.

J. G. DELAVIGNE,

6 déc maréchal des logis chef.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Vendredi, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente au domicile de feue veuve Victor Dufour, faubourg Lafayette, rue des Pacaniers, entre les rues des Grangers et du marché, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte. Conditions: Comptant.

Par ordre de la Cour,

5 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Samedi, 8 décembre, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au No. 78, rue de la Nouvelle-Levée, les effets mobiliers et quelques marchandises sèches, appartenant à la succession de feu Joseph Gibney. Conditions: Comptant.

Par ordre de la cour,

5 déc MARTIN BLACHE, rég.

AYANT acheté de M. Patrick Carolan une mulâtresse qui était garantie des vices et maladies prévus par la loi, je lui avais fait un billet payable à six mois, daté du 20 juillet 1832, et endossé par M. J. B. V. Jourdain; ayant maintenant des preuves que la dite mulâtresse a été et est encore attaquée d'une des maladies prévues par la loi, je préviens le public de ne pas négocier ou recevoir de manière quelconque du billet, attendu que je n'en paierai pas le montant, à moins que je n'y soit forcé par la justice.

5 déc.—3 WM. DONSON.

AVIS.—Un jeune homme, ayant fait de bonnes études, pouvant montrer le français, le latin, l'espagnol, les mathématiques et la musique, désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation. Il fournira les recommandations les plus satisfaisantes en s'adressant chez M. Jules Le Blanc, rue Royale, No. 175. 4 déc—6

LA société de commerce qui existait dans cette ville sous la raison d'Amoux & Pédron se trouvant dissoute par le décès de V. Pédron, E. Amoux, légataire universel du défunt, reste seul liquidateur de la société. Il invite ceux qui doivent à la dite société ainsi que ceux à qui il pourrait être dû à se présenter chez MM. Blondeau, Révoil & Co. pour régler de comptes.

5 déc—6.

LETTRES DE CHANGE—sur Pa